

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 199f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La Commission de suivi de l'APCE préoccupée par les arrestations qui se poursuivent en Arménie

Strasbourg, 18.03.2008 – Lors de sa réunion tenue à Paris le 18 mars 2008, la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a exprimé sa grande préoccupation concernant l'arrestation de plus de cent personnes en Arménie et les conditions dans lesquelles ces arrestations ont eu lieu après les événements du 1er mars et pendant lesquels huit personnes sont mortes et quelque deux cents personnes ont été blessées.

La Commission de suivi est d'avis que l'arrestation d'un grand nombre de personnalités de l'opposition et de trois députés est inévitablement perçue comme une atteinte à l'opposition de la part des autorités et n'atténue en rien les tensions en Arménie. La commission appelle toutes les parties en présence à s'abstenir de toute action aggravant les tensions et à s'engager dans un vrai dialogue pour résoudre la crise actuelle.

La commission a été informée par son émissaire John Prescott des principales conclusions de sa visite d'information à Erevan les 7 et 8 mars derniers et a appelé toutes les parties en présence à accepter les propositions de M. Prescott visant à régler la crise actuelle, à savoir notamment :

- la reconnaissance de l'autorité de la Cour constitutionnelle par tous, ainsi que sa décision en ce qui concerne les résultats de l'élection présidentielle ;
- la levée de l'état d'urgence et le rétablissement des droits de l'homme et des libertés individuelles ;
- la libération de tous les activistes emprisonnés n'ayant pas commis de crimes graves ;
- l'ouverture d'une enquête indépendante sur les circonstances à l'origine des événements du 1^{er} mars 2008 et le suivi de l'investigation en cours ;
- l'engagement d'un dialogue entre toutes les forces politiques sur les points suivants :
 - la réforme du cadre électoral afin de regagner la confiance de la population quant à la conduite et aux résultats des élections ;
 - la réforme du système politique afin de donner à l'opposition une place appropriée dans le processus décisionnel et la gouvernance du pays ;
 - la réforme des médias visant en particulier la création d'un organe de radiodiffusion de service public réellement indépendant ;

La Commission de suivi note que le dialogue entre toutes les forces politiques pourrait prendre la forme de tables rondes sous l'égide de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La commission se félicite du fait que tous les présidents de groupes politiques de l'Assemblée aient demandé la tenue d'un débat selon la procédure d'urgence sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Arménie pendant la partie de session d'avril 2008 de l'Assemblée (14-18 avril 2008).

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).